



RENUMÉROTATION CIVIQUE DU CHEMIN ROYAL

RAPPEL IMPORTANT

IMPORTANT

Vous devrez aviser personnellement les organismes de **Revenu-Québec** (impôts/provincial) et de la **Régie des rentes du Québec** (rentes), selon l'une des deux procédures suivantes :

- **En ligne** : Service québécois de changement d'adresse
<https://www.adresse.gouv.qc.ca/Inscrire/FormulaireChangementAdresse.aspx?Etape=0>
- **Ou par téléphone** : 1-877-644-4545

Également, vous devrez aviser personnellement l'**Agence du Revenu du Canada** (impôts/fédéral), selon l'une des deux procédures suivantes :

- **En ligne** (Mon Dossier Service Canada) :
<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/enligne/mondsc.shtml>
- **Ou par téléphone** : 1-800-959-7383

Dans le cadre du projet de renumérotation civique du chemin Royal, la MRC de l'Île-d'Orléans vous indique qu'à partir du **lundi 16 novembre 2015**, le changement de numéro civique sera effectif.

D'ici la date d'entrée en vigueur de la nouvelle numérotation civique, des numéros civiques seront livrés à chaque propriété concernée. Les nouveaux numéros civiques doivent être affichés **le plus tôt possible** à partir du **16 novembre 2015**, mais au plus tard le 16 décembre 2016

Lorsque vous afficherez les nouveaux numéros, il est bien important de respecter les règles suivantes :

- Être facilement repérable de jour ;
- Être visible en tout temps des deux (2) directions véhiculaires de la rue publique sur laquelle le bâtiment a sa façade principale ;
- Lorsque la façade principale du bâtiment est située à plus de 30 mètres de la voie publique, les numéros civiques doivent, en plus d'être installés en bordure de cette voie, être installés sur la façade donnant sur la voie à laquelle est reliée l'adresse civique attribuée ;
- Dans le cas d'un immeuble situé sur un lot de coin, le numéro civique doit être installé sur la façade donnant sur la voie à laquelle est reliée l'adresse civique attribuée ;



- Un panneau regroupant plusieurs numéros civiques peut être aménagé en bordure de la voie publique lorsqu'il y a une allée véhiculaire commune à plusieurs bâtiments ;
- Aucun aménagement ou objet situé sur la propriété privée ne doit nuire à la visibilité du numéro civique à partir de la voie publique.

Si vous êtes desservi dans une boîte à lettre rurale, bien vouloir identifier votre nouveau numéro municipal sur celle-ci. Pour les adresses desservies en casier postal ou en boîte postale communautaire, Postes Canada se charge de modifier celles-ci.

Vous pouvez obtenir des cartes de changement d'adresse gratuites (déjà timbrées par Postes Canada) à votre bureau de poste local de Saint-Pierre ou Saint-Laurent. De plus, Postes Canada réexpédiera gratuitement votre courrier à votre nouvelle adresse (c'est-à-dire de l'ancien numéro au nouveau) pendant une période de douze (12) mois.

La MRC transmettra les changements de numérotation civique aux entités et organismes suivants :

- 911;
- Cégep Garneau ;
- Cégep de Limoilou ;
- Centre de services partagés du Québec ;
- Commission de la construction du Québec ;
- Commission de la santé et de la sécurité du travail ;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- Commission scolaire des Premières-Seigneuries ;
- Commission de toponymie du Québec ;
- Directeur général des élections du Québec ;
- Hydro-Québec ;
- Investissement Québec ;
- Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire ;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation ;
- Ministère de l'Éducation ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs ;
- Ministère de la santé et des services sociaux ;
- Ministère de la Sécurité publique ;
- Ministère du Tourisme ;



- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité ;
- Office québécois de la langue française ;
- Régie du Bâtiment du Québec ;
- Régie de l'Assurance-maladie du Québec ;
- Société de l'assurance-automobile du Québec ;
- Altus, évaluateurs municipaux pour l'île d'Orléans ;
- Les Annuaire G.B. Inc. ;
- Bell Canada ;
- Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans ;
- La Capitale Assurances ;
- Chambre immobilière de Québec ;
- Financière agricole du Québec ;
- Le journal de Québec ;
- Journal Le Soleil ;
- PLUMobile ;
- Télus ;
- Union des producteurs agricoles du Québec ;
- Université Laval ;
- Vidéotron ;
- Agence du Revenu du Canada ;
- Élections Canada ;
- Postes Canada ;
- Société canadienne d'hypothèques et de logement ;
- Statistiques Canada ;

Vous devrez aviser personnellement vos prestataires privés, tels que :

- Institutions financières, sauf la Caisse Desjardins de l'île d'Orléans ;
- Compagnies d'assurances ;
- Compagnies de location de voitures ;
- Abonnements de tous genres : bibliothèques autres que celles situées à l'île d'Orléans, cours sportifs, loisirs, revues, etc. ;
- Etc.

Également, vous devrez aviser ces organismes du gouvernement fédéral, le cas échéant, selon les procédures indiquées au tableau suivant :

Organismes fédéraux	Procédures
Assurance-emploi	<ul style="list-style-type: none"> • En ligne (Mon Dossier Service Canada) : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/enligne/mondsc.shtml • Ou par téléphone : 1-800-808-6352
Centre des armes à feu Canada (détenteur d'une arme à feu)	<ul style="list-style-type: none"> • En ligne : http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/online_en-ligne/add_adr-fra.htm • Ou par téléphone : 1-800-731-4000



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse	<ul style="list-style-type: none">• En ligne (Mon Dossier Service Canada) : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/enligne/mondsc.shtml• Ou par téléphone : 1-800-277-9915
Passeport Canada*	<p><i>Si vous avez une demande de changement de passeport en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• En ligne : https://www.pcl-pep.snbservices.ca/1001/pubweb/default.aspx?lang=fr-CA• Ou par téléphone : 1-800-567-6868 <p><u>Dans tous les autres cas, suivre la procédure suivante :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Pour changer votre adresse, rayez l'ancienne adresse à la page 4 et inscrivez la nouvelle dans l'espace au-dessus de l'ancienne. N'utilisez pas de liquide correcteur ou d'étiquette autocollante. Si l'espace n'est pas suffisant sur la page, veuillez inscrire les nouvelles coordonnées sur une feuille de papier distincte et insérer celle-ci dans le passeport. Un changement d'adresse n'invalide pas un passeport.
Permis d'embarcation de plaisance	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire en ligne : http://wwwapps.tc.gc.ca/wwwdocs/Forms/84-0172f_1507-10_f.pdf

C'est plus de 2 500 adresses civiques qui verront leur numéro modifié. Il s'agit d'un projet d'envergure et la coopération de tous sera essentielle pour assurer son bon déroulement. Nous vous demandons de respecter les procédures et dates mentionnées ci-haut. Pour toute question, veuillez l'adresser à dlefrancois@mrcio.qc.ca ou au 418 829-1011 #221. Nous vous remercions à l'avance de votre bonne collaboration !

La directrice générale,

Chantale Cormier

Chantale Cormier